Image not found or type unknown

Escroquerie et tentative d'escroquerie à l'assurance

Par **sonia38**, le **23/11/2014** à **13:13**

Bonjour tout le monde !

Voilà mon problème : je suis convoquée devant la gendarmerie pour faux temoignage et escroquerie à l'assurance, le conducteur responsable l'est aussi et on aura une confrontation !
Petit rappel des faits.
Juillet 2010, mon "ami" diabétique perd le contrôle de son scooter 250CC et vient s'effondrer sur le bord de la chaussée. Il se fait amener aux urgences et son soooter est placé chez un garagiste.
Suite à son hospitalisation d'une dizaine de jours pour fracture de la clavicule, pneumothorax, contusions, cotes cassées, il me demande d'adresser un courrier à son assureur afin qu'il soit pris en charge, car il a souscrit une assurance tout risques.
Le problème c'est qu'il a perdu ses points en 2005 et donc qu'il n'a plus de permis B et pour conduire son scooter....Mais l'assureur apparemment l'ignore.
Donc je fais ce courrier et la MACIF demande pour étayer les propos de son assuré un ou plusieurs temoins de l'accident.
Mon "ami" m'assure qu'il n'y aura aucune conséquences pour moi, qu'il s'engage à me couvrir si cela devait tourner mal genre il a usurpé mon identité et copié mon écriture etc...
Rassurée, je lui fournis donc ce témoignage dans lequel je déclare que je circulais sur l'avenue quand j'ai vu un chien traverser brusquement et pour éviter le choc, mon "ami" est tombé de son scooter.
2 mois plus tard, la Macif, après avoir remboursé le véhicule à deux roues,l'invite à contacter le fonds de garantie pour la suite,accident non responsable causé par animal sauvage, inconnu?!
Sur la base de mon témoignage, le fond de garantie lui fait une avance de 6500 euros et l'envoie faire une expertise médicale par un medecin expert agréé.

On est au mois de mai 2011 (l'accident a eu lieu fin juillet 2010).
Mon ami a eu sa visite médicale, j'étais présente en tant que témoin, puis silence radio.
Le fond de garantie, après enquête, conclue à une fausse déclaration et demande le remboursement à l'amiable des sommes versées à tort, soit 2700 euros pour le scooter et 6500 euros pour l'avance accordée.
Mon ami refuse tout compromis et se cache derrière mon témoignage...
Je suis convoquée donc avec mon ami pour la confrontation.
Sachant que je viens de comprendre que j'ai été utilisée dans ses manoeuvres crapuleuses et que mon ami est tout bonnement un salaud, que puis je faire pour me défendre?
Si je refute mon premier témoignage, suis je à l'abri des poursuites? S'il vous plaît , aidez moi, j'ai juste voulu rendre service et me voila accusée !

Par **alterego**, le **23/11/2014** à **15:54**

Bonjour,

Votre "ami" n'a probablement pas donné la même version que vous, vous êtes accusée à juste raison.

L'amitié ne consiste pas à faire un faux, pour preuve "il vous a mise dedans" !

A l'abri de poursuites ? J'en doute fort, il ne faut pas prendre les assureurs pour des billes, ils sont plus malins que les assurés. Les "y a qu'à" n'arrivent pas à la cheville des professionnels de l'assurance.

Vous n'avez pas idée à quel point ils connaissent la chanson et c'est heureux.

Consultez votre avocat.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **23/11/2014** à **16:33**

bjr,
devant l'attitude courageuse de votre ami, je vous conseille de dire la vérité à la gendarmerie. cela n'effacera pas votre participation à une escroquerie à l'assurance (ainsi que l'infraction de conduite sans permis en plus pour votre ami) mais ainsi vous partagerez la punition à vous deux et vous remercierez ainsi votre ami de vous avoir mis dans une telle situation mais avec votre accord.
cdt

Par **sonia38**, le **23/11/2014** à **20:45**

merci pour vos réponses, j'ai rdv demain matin à 8H30 à la gendarmerie avec mon "ami" pour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

la confrontation.
Je vous tiendrai au courant, bonne soirée en espérant échapper aux poursuites si je me rétracte avant la fin de la procédure...j'ai lu ça quelque part ;-)

Par **moisse**, le **24/11/2014** à **09:14**

Bonjour,
[citation]Sachant que je viens de comprendre que j'ai été utilisée dans ses manoeuvres crapuleuses [/citation]
Il ne faut pas prendre vos auditeurs pour des demeurés.
Vous aviez parfaitement conscience que vos propos seraient utilisés pour lé bénéfice d'indemnités non dues.
Mais vous pouvez suivre les conseils données et vous rétracter, en mettant cela sur le compte d'une forte pression compte tenu de votre amitié pour cet ami.

Par **Lag0**, le **24/11/2014** à **09:44**

[citation]en espérant échapper aux poursuites si je me rétracte avant la fin de la procédure...j'ai lu ça quelque part ;-)[/citation]
Bonjour,
Vous avez bien lu pour le coté pénal :
[citation]Article 434-13

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Le témoignage mensonger fait sous serment devant toute juridiction ou devant un officier de police judiciaire agissant en exécution d'une commission rogatoire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Toutefois, le faux témoin est exempt de peine s'il a rétracté spontanément son témoignage avant la décision mettant fin à la procédure rendue par la juridiction d'instruction ou par la juridiction de jugement.[/citation]

Mais cela ne concerne pas les poursuites éventuelles de l'assurance...

Par **sonia38**, le **24/11/2014** à **20:06**

Coucou me revoilou
je suis libre pour l'instant, j'attends le coup de fil des gendarmes...
Mais reprenons l'audition. On a été invité à s'exprimer chacun à tour de rôle sans couper la parole de l'autre.
Grâce à vos conseils éclairés, j'ai dit la vérité en reconnaissant être l'auteur des attestations de témoin sous la dictée de mon "ami" pas très courageux! Lui, par contre, à continué à nier

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

et maintiens avoir vu un chien traverser la chaussée, cause de sa chute du scooter.
A la question du gendarme, directeur de l'enquête, "pouvez vous décrire le genre de chien", mon "ami", bien plus rusé, lui a rétorqué qu'il n'en avait aucune souvenance, car les faits datent de plus de quatre ans...Quant à moi,j'ai pratiquement pas parlé, j'ai dit oui pour le faux temoignage pour rendre service à mon "ami" mais que je regrette et que je ne pensais pas que cette pièce serait produite à la cie d'assurance, j'ai pleuré lol
Le brigadier nous a demandé de signer nos dépositions qu'il a ensuite faxées au juge. Il nous a demandé de patienter à l'acceuil une dizaine de minutes le temps d'avoir la réponse, incarcération? mise en examen? angoisses terribles...
Finalement, il est réapparu au bout de vingt minutes nous demandant de regagner nos domiciles respectifs et qu'il nous informerait par téléphone de la décision du juge.
Voilà, j'attends, me demandant si les gendarmes ne viendront pas me chercher aux premières heures pour un mandat de dépôt, j'ai peur, je pleure. Comme je regrette ! Merci à vous tous, demain je vous mettrai au jus:-)
ps : mon "ami" n'arrête pas de m'appeler sur mon portable et m'envoyer des sms, dois je couper tout lien?

Par **moisse**, le **25/11/2014** à **09:04**

Bonjour,
Vous serez écrouée quand les poules auront des dents.
Vous pouvez dormir tranquille sur vos deux oreilles.
Par contre si cela tourne mal, vous écoperez d'une amende et si l'assureur se porte partie civile, de D.I. à hauteur du préjudice que vous avez provoqué.

Par **sonia38**, le **25/11/2014** à **11:26**

Bonjour Moisse et vous autres
Je viens d'appeler la gendarmerie et le juge ne donne pas suite, pas de nouvelles, bonnes nouvelles.
Par contre on m'a fortement conseillée de me tenir loin de cet "ami".
Comme indiqué ci-dessus, est ce que je risque des poursuites de l'assurance avec paiement d'une amende et DI si le juge décidait de ne pas me poursuivre? C'est indépendant ou?
Merci mes amis. Bien à vous Sonia
oups je crois que lag0 administrateur m'a déjà donné la réponse [smile4]

Par **sonia38**, le **24/02/2015** à **00:50**

bonjour tout le monde
un bref passage pour vous informer de la mise en examen de l'ami. L'assuré s'est présenté devant le juge pour complément d'informations. Evidemment, son avocat me fait tout endosser et surtout le faux témoignage. Mon "ami" l'assuré, lui dit, qu'il est tombé et qu'il ne se souvient de plus rien...Normalement je ne devrais pas être inquiétée? Bye Sonia

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés